

« La pochette souple pour PV de réception d'échafaudage »

**CONFORME AU DÉCRET
2004-924 du 21/12/04
NORMES NFX 0800**

PRÉVENTION DES RISQUES // AFFICHAGE DE SÉCURITÉ

DESRIPTIF DE LA POCLETTE

Pochette pour PV de réception - dim. 520x370 mm

Le support est en toile PVC armée avec fourreau de suspension pour les moises (fixation par soudure ou VELCRO® cousue) + partie transparente avec rabat de protection pour document A4 paysage. Possibilité de personnalisation (logo) sur demande.

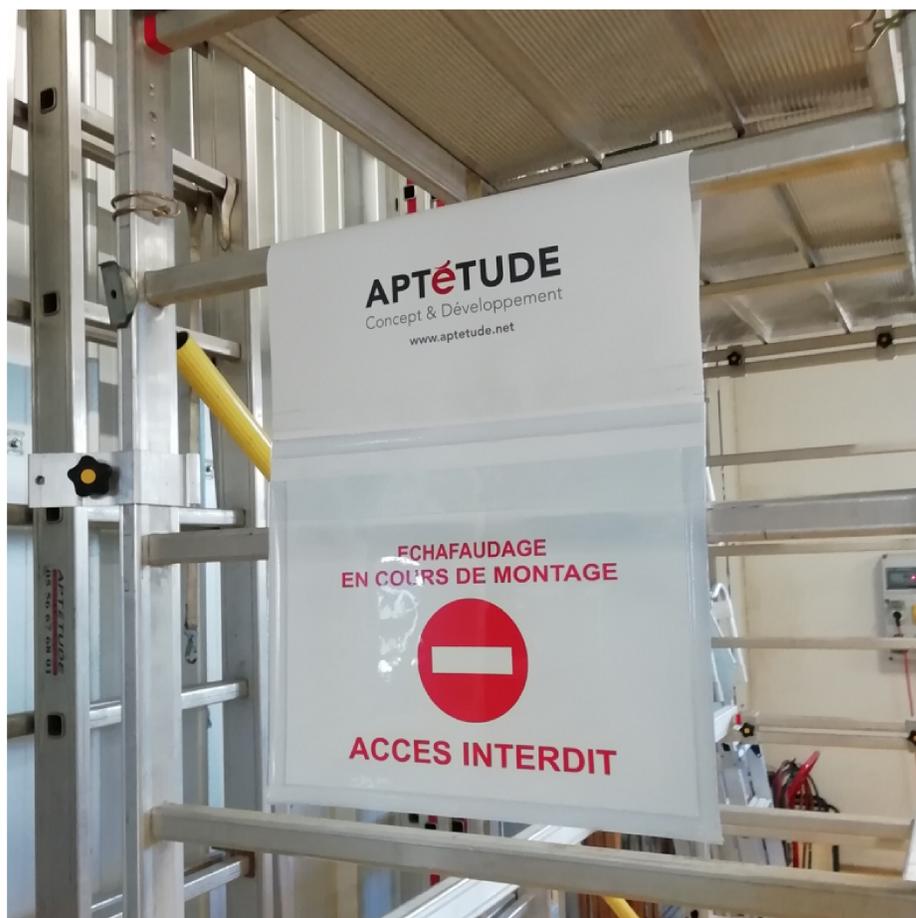
Le fond de la pochette fait apparaître la mention :

Echafaudage en cours de montage / accès est interdit.

Avant l'utilisation de l'échafaudage :

- Compléter cet intercalaire et notifier tous les contrôles.
- Utiliser un feutre indélébile (il sera effaçable uniquement à l'alcool).
- Effacer à la fin du chantier au démontage de l'échafaudage.

En l'absence d'intercalaire dûment complété, l'échafaudage est déclaré "non conforme", son utilisation est interdite (Code du Travail Décret 2004-924 / Arrêté du 21 décembre 2004).



modèle avec fixation VELCRO® cousue

FABRICATION FRANÇAISE SUR MESURE